

## DECISION N° 2018 - 014

### TARIFS DES SERVICES PUBLICS Actualisation au 1<sup>er</sup> septembre 2018 7 - Finances locales 7-1 - Décisions budgétaires

Nous, Frédéric MARCHE, Maire de Cléon,

Vu

- l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 2 ;
- la délibération du conseil municipal n° 04.04.2017.47 en date du 22 juin 2017 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire ;
- la délibération du conseil municipal n° 01.02.2018.15 du 29 mars 2018 portant adoption du budget primitif de la ville pour l'exercice 2018 ;
- la décision n° 2017-007 du 4 avril 2017 portant actualisation des tarifs des services publics au 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des services publics,

### DECIDONS

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les tarifs des services proposés par la collectivité sont fixés comme suit :

#### A. Administration générale

Droit de place	Le m <sup>2</sup> par stand et/ou par manège	0,55 euro
	Le m <sup>2</sup> par voiture et par jour	1,30 euro
Photocopie Noir & Blanc	Tarif « public » Format A4	0,10 euro
	Tarif « association » document « prêt à tirer » : Formats A4 et A3 papier blanc 80 g	0,05 euro
Photocopie Couleur	Tarif « public » Format A4 papier blanc 80 g	0,15 euro
	Tarif « association » document « prêt à tirer » : Format A4 papier blanc 80 g	0,10 euro
Tirage photo	Tirage couleur format 10 x 15	0,50 euro
Actes administratifs	Recueil des actes administratifs (art. R2121-10 CGCT)	22 euros
	Liste électorale sous forme de listing (art. L28 et R16 code électoral)	43,50 euros
	Liste électorale sous forme d'étiquettes (art.L28 et R16 code électoral)	82 euros

## B. Concessions cimetière

Concessions	15 ans	75 euros
	30 ans	150 euros
	Taxe d'entrée en caveau	35,50 euros
Columbariums	15 ans	248 euros
	30 ans	490 euros
	Taxe d'entrée au columbarium	35,50 euros
Jardin du souvenir	Fourniture et gravure de plaque pour l'inscription nominative de dispersion des cendres	50 euros

## C. Restauration municipale

Repas Enfants	Enfants habitant Cléon fréquentant les établissements scolaires de la ville	2,80 euros
	Enfants n'habitant pas Cléon (à l'exception des enfants fréquentant la classe des gens du voyage ou la classe ULIS) fréquentant les établissements scolaires de la ville	3,80 euros
Repas adultes	Personnel communal (emplois aidés inclus) et associatif cléonnais	3,00 euros
	Enseignants travaillant sur Cléon	4,80 euros
	Repas « contrat partenaire »	7 euros
	Commensaux	7,00 euros
L'ondine	Personnes âgées (+ 65 ans) résidant sur la commune	4,30 euros
	Personnes âgées (+ 65 ans) ne résidant pas sur la commune	7,00 euros
Activités financées par le CCAS	Goûter Personnes âgées (+ 65 ans)	1,10 euro
	Repas annuel des aînés (par personne)	47,70 euros
	Repas à thème à L'Ondine	7,00 euros

## D. Activités de la médiathèque

Photocopie Noir & Blanc	Photocopie ou tirage (la page)	0,10 euro
Réseau des Médiathèques du Territoire Elbeuvien	Renouvellement de la carte RMTE en cas de perte	1,50 euro
Reg'Arts	Cartes Reg'Arts par référence à la convention entre les communes partenaires du réseau. Le prix de vente est fixé pour la durée d'une saison comme suit :	
	- Tarif plein :	14 euros
	- Tarif réduit :	8 euros

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : Ces tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**ARTICLE 3<sup>ème</sup>** : La présente décision fera l'objet d'une communication en conseil municipal lors de sa plus proche séance.

**ARTICLE 4<sup>ème</sup>** : M. le Directeur Général des Services, Mmes et MM. Les Directeurs de Services, Mmes et MM. Les régisseurs de recettes, Mme la trésorière municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Mme la Préfète de la Seine-Maritime.

La présente décision sera, en outre, insérée dans le recueil des actes administratifs de la commune.



Fait à Cléon, le 30 mars 2018

Par délégation du conseil municipal,  
Le Maire,

Frédéric MARCHE

Accusé de réception en préfecture  
076-217601780-20180330-2018\_014-AR  
Date de télétransmission : 30/03/2018  
Date de réception préfecture : 30/03/2018

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise - 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 - Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr